



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le directeur du cabinet

Paris, le - 6 MAI 2019

Monsieur le Secrétaire académique,

Vous avez appelé mon attention sur la situation des personnels du collège Jean Moulin de Chartres.

Attentif à votre démarche, le ministre m'a confié le soin de vous répondre.

Il convient de rappeler que la ville de Chartres, propriétaire du site du collège Jean Moulin, souhaite y implanter le pôle de compétitivité Cosmetic Valley. L'établissement doit ainsi déménager sur le site de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) à Chartres. La fermeture de l'actuel site de Jean Moulin a été reportée de 2018 à 2019 afin de tenir compte du rythme de l'évolution des travaux d'adaptation de l'ESPE auxquels s'est engagé le conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Les études menées en termes d'effectifs attendus dans les collèges de l'agglomération, de mixité sociale et l'engagement du conseil départemental à mener les travaux dans le respect d'un calendrier fixé, ont amené Madame la Rectrice à donner un avis favorable au projet d'une nouvelle sectorisation.

Le projet a été présenté au conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) puis validé à l'issue par l'assemblée délibérante du conseil départemental d'Eure-et-Loir en décembre dernier. Un comité de suivi est régulièrement réuni par Madame la Préfète, en présence de Madame PARPAILLON, principale du collège, chargée de transmettre les informations auprès des personnels de l'établissement.

.../...

Monsieur Michel DE PEYRET
Secrétaire académique SGEN CFTD
10 Rue Théophile Naudy
45000 ORLEANS

Madame la rectrice de l'académie d'Orléans-Tours a adressé le 4 février dernier un courrier à l'ensemble des enseignants titulaires les informant des procédures et modalités d'affectation provisoire. De même, les familles ont été informées par le conseil départemental de la future sectorisation pour les rentrées 2019, voire 2020. Dans l'intérêt des élèves, il a été convenu qu'un seul changement d'établissement interviendrait au cours de la scolarité afin de leur permettre de poursuivre leur cursus dans les conditions les plus favorables possibles.

Je puis vous assurer que la plus grande attention continuera d'être apportée à la gestion des personnels du collège Jean Moulin afin d'aborder avec sérénité la rentrée 2019.

En complément, je vous informe que j'ai porté votre courrier à la connaissance de Madame la rectrice de la région académique Centre-Val-de-Loire, chancelière des universités.

En espérant vous avoir utilement renseigné, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire académique, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christophe KERRERO